

Dispositif ITEP Flandre – Internat et Semi-internat



Le dispositif ITEP Flandre accueille des adolescents affectés de troubles psychologiques avérés qui perturbent leur scolarisation, les relations familiales, la vie sociale.

Ces adolescents se trouvent malgré des potentialités intellectuelles préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé. Ils sont orientés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord (MDPH).

Directeur : Jocelyn Vandenhende
Secrétariat des admissions : Christine Houque

INTERNAT – SEMI-INTERNAT
Chef de Service : Stéphane Delehedde

189bis boulevard Faidherbe 59280 Armentières
Tél : 03 20 77 70 00
Fax : 03 20 35 23 15

L'INTERNAT

Capacité : 14 adolescents (de 12 à 15 ans). Internat de semaine (du dimanche 17h30 au vendredi 13h30), avec un fonctionnement de 250 jours (présence) par an. Fermeture annuelle en août.

Durant les vacances scolaires, l'internat fonctionne :

- une semaine pendant les vacances d'automne.
- une semaine durant les vacances d'hiver (février).
- une semaine durant les vacances de printemps (avril).
- deux séjours d'une semaine sont organisés durant le mois de juillet.



Trois axes de travail (thérapeutique, éducatif et pédagogique) sont développés pour la mise en oeuvre des projets personnalisés d'accompagnement intégrant la responsabilité des parents. Ils sont basés sur la socialisation de l'adolescent dans un groupe, à partir des repérages d'un rythme de vie au quotidien.

Une unité d'enseignement, à l'interne, permet de redynamiser le jeune dans sa scolarité. Des projets personnalisés de scolarisation à l'extérieur, à temps partiel ou à temps plein, peuvent être mis en place.

LE SEMI-INTERNAT



7 adolescents (de 12 à 15 ans) sur le mode d'un accueil de jour, du lundi au jeudi de 9h00 à 16h30 et le vendredi matin de 9h00 à 13h30, avec un fonctionnement de 210 jours (présence) par an. Fermeture annuelle en août.

Durant les vacances scolaires, le semi-internat fonctionne :

- une semaine pendant les vacances d'automne
- une semaine durant les vacances d'hiver (février)
- une semaine durant les vacances de printemps (avril)
- tout le mois de juillet

LE PROCESSUS D'ADMISSION

- Vous avez reçu une notification de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) avec la liste des établissements ITEP.
- Vous avez contacté notre service d'admission et obtenu un rendez-vous avec le directeur du dispositif.
- Dans un délai de 15 jours, vous devez nous envoyer le feuillet « réponse famille » afin de poursuivre le processus d'admission.
 - En cas d'accord de votre part, vous serez reçu par le médecin psychiatre, le psychologue et le chef de service pour les entretiens d'admission. Pour l'internat et le semi-internat, une période de découverte est prévue pour recueillir l'adhésion de votre enfant. Un contrat d'accueil temporaire est alors signé.
 - En cas de désaccord de votre part ou de non retour au formulaire sous 15 jours, le dossier est clôturé.

La Sauvegarde du Nord
Centre Vauban - Immeuble Lille
199/201 rue Colbert
59045 Lille Cedex
Tél : 03 20 06 77 50
contact@lasauvegardedunord.fr

ADDICTOLOGIE
HANDICAP
INCLUSION SOCIALE
PROTECTION DE L'ENFANCE
SANTÉ

GLOSSAIRE
NOS NEWSLETTERS
LES RECHERCHES
RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET
PUBLICATIONS

MENTIONS LÉGALES